



La prochaine séance **extraordinaire** du conseil municipal de Bromont se tiendra à l'hôtel de ville situé au 88, boulevard de Bromont, le **26 février 2026 à 15h30**.

Les places sont exclusivement attribuées aux citoyens sur la base du premier arrivé jusqu'à ce que la capacité maximale d'accueil de la salle soit atteinte.

#### **DIFFUSION DES SÉANCES**

Les séances extraordinaires sont disponibles pour visionnement en différé à l'adresse suivante : [www.bromont.net/administration-municipale/proces-verbaux/](http://www.bromont.net/administration-municipale/proces-verbaux/) dans les jours suivant la séance.

#### **RÈGLEMENT 1134-2023**

#### **CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE ET LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS (article 20 et suivants)**

Les personnes présentes peuvent poser des questions aux élus lors de la période de questions (d'une durée de 30 minutes) celle-ci suit immédiatement l'ouverture de l'assemblée. Les questions doivent porter sur un sujet à l'ordre du jour et le temps alloué est de 5 minutes maximum par personne.

Les questions ne peuvent être posées qu'en présentiel, séance tenante.

#### **COMMUNICATIONS ÉCRITES AU CONSEIL (article 58)**

Les dépôts ne sont pas permis lors d'une séance extraordinaire.



**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
26 FÉVRIER 2026 À 15H30**

- 1. PÉRIODE D'INFORMATION**
  - 1.1 Période d'information
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8. AFFAIRES COURANTES**
  - 8.1 DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DU SOUTIEN À L'ORGANISATION**
    - 8.1.1 Nomination au poste-cadre à durée indéterminée de directrice générale/directeur général, Direction générale
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**